

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre des membres	
Afférent au Syndicat	21
En exercice	21
Présent	21
Votant	21

Date de convocation : 24/04/2026

**Délégation de pouvoir au
Bureau Syndical**

Délibération n°25-2026

Séance du 6 Mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le six mai, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à 18H30 heures en session ordinaire à Anneyron sous la présidence de M. David BOUVIER.

Présents : Yves MONNIER, Patrick GAUTHIER, Samuel BARON, Agnès MARGIRIER, Renaud DUMAS, Nbert COQUERAY, Philippe COUX, Marie-Hélène BONNET, Thierry BUISSON, François ORLOWSKI, François FAURE, Gilles MORGUE, Patrice REBOULLET, David BOUVIER, Galia WEISS, Jean-Rémi FROGET, Alain MOUTY, Eric ZIMNY, Françoise REBATTET, Ludovic LACROIX, Vincent GRANDOL

Excusés et absents :

Pouvoirs :

Dans le but de faciliter la bonne marche de l'administration du Syndicat, l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales donne à l'organe délibérant la possibilité de déléguer au bureau, au Président et aux Vice-Présidents certaines de ses attributions.

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **DONNE** délégation au bureau syndical pour délibérer sur toutes les affaires du Syndicat Intercommunal Eau Potable Valloire-Galaure durant toute la durée du mandat à l'exclusion :

- Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- De l'approbation du compte administratif ;
- Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- De la délégation de la gestion d'un service public ;
- De l'approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) ;
- De la mise en place d'emprunt ;
- De l'attribution de marché public lorsque le montant du marché est supérieur à 100 000€ HT.

Fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président,
David BOUVIER

